



BULLETIN DE SOINS

	du Malade	Cad	chets et nor	ms des méde	cins et établis	sements de soins		
ナンル	2: A					1/7		
Date de l'acte médical	Désignation et coefficient de l'acte	Montant M des honoraires		Signature du médecin attestant	Délivrance ordonnance	Exécution des ordonnances		
			Matricule fiscal			Cachet du pharmacien ou du fournisseur	Montant de la facture	
			M		A	NA A		
				(a)				
25			W.F. 33	71.7		ed B	962	
2			Child		M			
		9	00	100		THE STATE OF	3	
			14			(1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1)	D	
COLLE	Z VOS VIGI	NETTES ICI	1			Z 04		
						3		
				2				

SOINS ET PROTHESES DENTAIRES

Le praticien indique sur le croquis ci-dessous la dent traitée. Désigne l'intervention en se servant des codes et coefficients de la nomenclature générale.

SCHEMA		INTERVENTIONS				
B HAUT	A	DATE	DENT	COEFFICIENT	DESIGNATION DETAILLEE DE L'ACTE ET OBSERVATIONS	
15 (1)	25 26	13/2/25	T.a	1)25	+ ratement	
	7 27 28				de gencire	
" (X) (A)" "(B) (3,"					
	T ,,					
" (2000) " " " " " " " " " " " " " " " " " "	5/					
D BAS	С	- A		2. 8		

SOINS	PROTHESES
301143	PROTHESES
S .	
100,000	
100,000	

CACHET ET SIGNATURE DU
MF: 1650543. A/P/000

DECLARATION: Constituez un dossier par maladie et par personne. Rassemblez toutes les pièces de votre dossier à l'intérieur de la présente feuille de soins qui formera chemise et vérifiez avant l'envoi que rien n'a été omis. Votre dossier doit parvenir à l'ASTREE conformément au délai contractuel (45 jours) suivant la date la plus ancienne qui y figure sous-peine de rejet de votre demande de remboursement.

Date: 20/02/2025

Signature de l'adhérent

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

- RELEVE D'HONORAIRES: Le relevé d'honoraires doit être accompagné par toutes les pièces médicales (Ordonnances, notes de laboratoire d'analyses, prescriptions, etc..) et, en cas d'hospitalisation, d'une facture détaillée de l'Etablissement médical ainsi que d'une attestation relative à la nature des actes pratiqués. Cette dernière peut être contenue dans une enveloppe portant la mention « confidentiel » et adressée au Médecin contrôleur de l'ASTREE qui, seul, en prendra alors connaissance.

Veuillez noter, en outre, que les consultations sans ordonnances ne donnent pas droit à un remboursement.

- VIGNETTES: Les vignettes que vous trouverez sur l'emballage des médicaments ne seront remboursées que si elles sont collées DANS L'ESPACE RESERVE A CET EFFET CI-DESSOUS. NE COLLEZ JAMAIS VOS VIGNETTES SUR L'ORDONNANCE.
- DUREE DU TRAITEMENT : La durée du traitement doit être indiquée par le Médecin sur l'ordonnance ou dans la colonne réservée à cet effet dans le tableau ci-dessous. Elle ne doit en aucun cas dépasser 3 mois et ne peut être renouvelé que sur nouvelle prescription médicale. En cas d'absence de renseignement, la durée du traitement est fixée forfaitairement à 15 jours.

DONNEES PERSONNELLES

En application de la législation en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel, ie suis informé(e):

- De la nature et des finalités du traitement de mes données qui sont des données personnelles indispensables et obligatoires pour la gestion et l'exécution du contrat d'assurances.
- Que les Bénéficiaires de mes données sont la compagnie d'assurances et ses sous- traitants dans le cadre de l'exécution du contrat
- Que mes données à caractère personnel soient conservées pendant la durée de vie de mon contrat et pendant une période postérieure en fonction des délais de prescription et/ou conformément à d'autres dispositions légales.
- Que la compagnie d'assurances et ses sous-traitants ont mis en place tous les moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de mes données à caractère personnel. L'accès à mes données à caractère personnel est strictement limité au personnel concerné de la compagnie d'assurances, le cas échéant, à ses sous-traitants qui sont soumis à une obligation de confidentialité et de protection des données personnelles.
- Que certains destinataires de mes données sont situés en dehors de la Tunisie notamment dans le cadre de la réassurance et de l'assistance internationale.
- De mes droits de s'opposer, d'accéder à mes données, et de mon droit de porter plainte auprès de l'INPDP de toute violation constatée au cours de traitement de mes données personnelles. Mes droits peuvent être exercés à tout moment par simple demande à adresser par courrier électronique « dpo@astree.com.tn » ou par courrier postal à l'adresse : 45 Avenue Kheireddine Pacha 1002 Tunis.



Astrée Compagnie d'Assurances et de Réassurances

45. Avenue Kheireddine Pacha 1002 Tunis Tél: +216 71 904 211/ Fax: +216 71 902 723 استري للتأمين **ASTREE ASSURANCES**

On vous protège depuis 1949...



BULLETIN de Soins

www.astree.com.tn

On vous protège depuis 1949...

الحكيم لطفي بن رابح Docteur BEN RABAH Lotfi . Médecin Dentiste إختصاصى في أمراض و جراحة Maladies et Chirurgie القم و الأسنان **Bucco - Dentaires** Av. Habib Bourguiba شارع الحبيب بورقيبة عمارة الكامل Complexe El Kamel المرسى الشاطع Marsa Plage الهاتف: 060 741 29 Tél: 29 741 060 La Marsa le : 13 12 25 Mue Bonz GARSu Maherzia BioGL (be de 10) 2 ×/ × 5 (An milion Streps Bou don der Soin vahab - El Manar I

Pharmacie KHEDIJA MESTIRI 53 Av Mohamed Abdelwahab Hannibal Center ! Tel:70861333

> Code Tva:703834/w/c/p/000 N° Cnam :1/10865/1

Date 14/02/2025

Code Pct	Désignation	N° Ordon	Qte ^{lU}	Prix Unit.	Tot. Ttc
	PERIOXINE 0.20 BAIN DE BOUCHE 20	Sans	1	14.780	14.780
309049	BIOGYL B/20 COMP		1	11.460	11.460
,				Total	26.240

Arrêter la présente Ordonnance à la somme de: vingt-six Dinar(s) et 240 Millimes

> VIGNETTE BIOGYL 20 Comp. Pell. Secables Prix: 11D220 + 0D240